

Certificat Covid obligatoire : FAQ

Qui est concerné ?

Tous les clients dès 16 ans.
Espaces intérieurs des bars et restaurants.

Vente à l'emporter

Le client pourra rentrer à l'intérieur sans pass sanitaire pour passer commande à l'emporter, à condition qu'il porte un masque. C'est également vrai pour les personnes en terrasse souhaitant utiliser les toilettes.

Mon personnel n'est pas vacciné, que faire ?

Si un employé n'est pas vacciné, il doit porter le masque. Les employés disposant du certificat en sont dispensés.

Consommation à l'intérieur

Il n'existe plus de restrictions à l'intérieur de l'établissement du moment que le pass sanitaire du client est valide → Abolition des autres mesures actuellement existantes (port du masque pour la clientèle, distance entre les tables ou paroi de séparation, traçage des contacts, consommation assise...).

Nous pouvons exploiter comme avant à l'intérieur de l'établissement.

Contrôle du pass sanitaire

Le contrôle du pass sanitaire doit s'effectuer à l'entrée de l'établissement ou à la table du client, avec également contrôle de la pièce d'identité.

(Nous savons que nous ne sommes pas de la Police et nous aurons probablement d'autres informations d'ici quelques jours).

Il s'effectue au moyen de l'application « **COVID Certificate Check** », disponible gratuitement sur Apple Store [COVID Certificate Check](#) et Google Store [COVID Certificate Check](#).

Le code QR qui figure sur le certificat papier ou sur le téléphone du client doit être scanné. La personne qui vérifie le certificat voit le nom et la date de naissance de la personne détenant le certificat et peut contrôler s'il est valable. Le client doit encore présenter un document d'identité avec photo, pour vérifier le nom et la date de naissance, afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un faux certificat.

RHT

Pendant cette période, comme vous le savez, les RHT sont toujours possibles. Vous connaissez aujourd'hui les démarches à suivre.

Aide de perte de chiffre d'affaires

Rien n'est prévu pour l'instant, ni pour la perte de chiffre d'affaires, ni pour les frais engendrés pour les contrôles.

GastroSuisse travaillera au niveau fédéral pour réactiver les aides au cas de rigueur.